



SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA
SOCIETE DIETAT AU CAPITAL DE 63.308.270.000 FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL : 55, Avenue de la Nation 01 B.P. 54 Ouagadougou 01
Téléphone : 50 30 61 00 (lignes groupées) Fax : 50 31 03 40 Téléx : 5208 BF

Fiche synthèse

Manifestation d'intérêt n° 02/2019 relative au Projet de Réhabilitation d'Ouvrages de Distribution et de Développement de l'Efficacité Commerciale (PDEC) pour le dossier de présélection pour le renforcement du site web de la SONABEL.

Publication de l'avis : Quotidien n° 2698 du mardi 05 novembre 2019 des marchés publics
: Sidwaya n° 8937 du 12 au 14 Juillet 2019
: Journal Jeune Afrique du 14 au 20 Juillet 2019 n° 3053
: Site BOAD du Juillet 2019

Financement : Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

1. Candidats présélectionnés en tenant compte de l'article 2.6¹

Soumissionnaire	Note/100	Rang	Pays
Groupement DESB/OMNIDATA/DIAL TECHNOLOGIES	97.00	1 ^{er}	Burkina Faso
YULCOM Technology	93,60	2 ^{ème}	Burkina Faso
Groupement ECODEV/DECLIC/ANET	85.75	4 ^{ème}	Suisse
Groupement ATHENA/DATASYS/DEVOTEAM/MEDIANET	85.00	5 ^{ème}	Tunisie
Groupement PENDELIA/ADMG CONSULTING	78,16	7 ^{ème}	Gabon
VNEURON	75.33	10 ^{ème}	Tunisie

¹ L'article 2.6 des directives de la BAOD pour la sélection des services des consultants, stipule que « ... les listes restreintes seront constituées de six (6) consultants d'origines géographiques très diverses, dont au maximum deux (2) d'un même pays, à moins qu'on ne parvienne pas à identifier d'autres consultants qualifiés satisfaisant cette exigence. »

2. Candidats non présélectionnés			
Soumissionnaire	Note /100	Rang	Pays
Groupement AFRIKA LONNYA / NGSER	93,00	3 ^{ème}	Burkina Faso/ Cote d'Ivoire Non retenu au vue de l'article 2.6 ²
Groupement ADAGE / BENIT / HOBUX	84,66	6 ^{ème}	Burkina Faso Non retenu au vue de l'article 2.6
Groupement e-Service SA / INTELAFRIQUE	77,50	8 ^{ème}	Burkina Faso/ Cote d'Ivoire Non retenu au vue de l'article 2.6
Groupement ATI / SODAN / ABYDOS BUSINESS GROUP	69,00	9 ^{ème}	Burkina Faso / Canada / Benin Non retenu au vue de l'article 2.6
Groupement 2SI / LAM	71,40	11 ^{ème}	Sénégal
Groupement SONEC AFRICA / OST - CI	70,66	12 ^{ème}	Cote d'Ivoire
KAVAA Global Service	60,00	13 ^{ème}	Maroc / France
LEGACY	30,08	14 ^{ème}	Togo
MEDIASOFT LAFAYETTE	30,00	15 ^{ème}	Cote d'Ivoire
Groupement FASODIA / ASAP / INFOTELECOM SYSTEMS	29,06	16 ^{ème}	Burkina Faso /Congo / France

² L'article 2.6 des directives de la BAOD pour la sélection des services des consultants, stipule que « ...les listes restreintes seront constituées de six (6) consultants d'origines géographiques très diverses, dont au maximum deux (2) d'un même pays, à moins qu'on ne parvienne pas à identifier d'autres consultants qualifiés satisfaisant cette exigence. »